

RAPPORT N° 02/3-10
au Conseil Municipal

OBJET

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN INSERTION PAR L'ECONOMIQUE

La Ville est signataire avec l'Etat d'un Plan Local d'Insertion par l'Economique (PLIE).

Avant de prendre de nouveaux engagements, jusqu'en 2006, sur ce même projet, une étude d'évaluation du dispositif et de sa gestion a été menée.

Il est proposé le recrutement d'un Cadre compétent -pour une durée de six mois- afin :

- d'apporter à la collectivité de nouvelles finalités devant sous-tendre à la conclusion d'un nouveau PLIE jusqu'en 2006 ;
- de mettre en œuvre la nouvelle structuration administrative externe apte à gérer au mieux le nouveau PLIE pour le compte de la Ville et de ses partenaires.

Les missions seront les suivantes :

- définition du nouveau cadre juridique de gestion ;
- conception et proposition d'un nouveau PLIE ;
- accompagnement des transferts entre structures de gestion ;
- préservation des engagements financiers de la collectivité ;
- mobilisation des partenariats ;
- formalisation et clôture de l'ensemble des transferts (financiers, administratifs, conventionnels...).

Les connaissances requises sont les suivantes :

- bonne connaissance des dispositifs réglementaires d'insertion ;
- bonne connaissance des structures d'insertion à La Réunion, ainsi que de leur implication nationale et européenne ;

RAPPORT N° 02/3-10

- maîtrise de la rédaction administrative ;
- maîtrise de la gestion financière et comptable ;
- bonne connaissance juridique ;
- bonne connaissance des problématiques sociales et économiques de La Réunion.

Le recrutement s'effectuera dans le cadre d'emplois des Attachés Territoriaux, pour une durée de six mois au maximum.

Le niveau de recrutement est fixé au Baccalauréat + trois années d'études supérieures, et/ ou expérience équivalente.

Le niveau de rémunération sera fixé entre 2 240,86 et 4 180,91 euros bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu. Cette rémunération suivra l'évolution des rémunérations de la Fonction Publique.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 02/3-10
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 23 mai 2002

OBJET

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN INSERTION PAR L'ECONOMIQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 02/3-10 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur FOURNEL Dominique, 2ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Autorise le recrutement d'un Consultant en Insertion par l'Economique aux conditions prévues au texte du Rapport.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 30 MAI 2002

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

